



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 36/2026

Portant réglementation de la circulation et du stationnement
lors du VIDE-GRENIERS organisé par le Comité des fêtes
d'Eckwersheim

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande du Comité des Fêtes d'Eckwersheim pour l'organisation d'un vide-greniers, le 04 octobre 2026,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues des Peupliers – des Charmilles et l'allée des Erables, le dimanche 04 octobre 2026 ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules en tous genres seront interdits :

- Rue des Peupliers
- Rue des Charmilles
- Allée des Erables

Le dimanche 04 octobre 2026 de 05h00 à 20h00

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le Comité des Fêtes.

Article 3 : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu
- DEPN, DirectionEspacesPublicsNaturels@strasbourg.eu
- Le SDIS
- La CTS
- M. le Président du Comité des Fêtes.

Affichage en mairie et information aux riverains.

ECKWERSHEIM, le 23 juillet 2026

Le Maire
Julien BORNERT

